L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co., Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 MARS 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 6 MARS.

Nos lecteurs trouveront à la dernière colonne de la partie anglaise, quelques avis français.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Samory, 46et 47, Vieille Levée—Vêtements, chapeaux, chaussures, marchandises sèches, &c.

Par S. Scott, 54, Magasine—Encan.

Par C. E. Girardey & Co, à la Bourse des Négociants—Propriétés vacantes près du parc de la ville et près du nouveau Canal.

Le gouvernement.

Le Président des Etats Confédérés a été autorisé par le Congrès à suspendre le droit d'habeas corpus, conformément à la clause de la Constitution qui permet cette suspension en cas d'invasion. En conséquence de cette autorisation, le Président a proclamé la loi martiale à Norfolk, sur la péninsule et à Richmond, avec suspension du droit d'habeas corpus. Le Congrès ayant donné son sanction à ces mesures, qui sont d'ailleurs justifiées par la gravité des circonstances, par les dangers de l'invasion, et par la nécessité d'écarter les espions, nous n'avons pas d'objection à présenter contre leur application. Nous sommes, au contraire, tout disposé à accueillir favorablement, comme des symptômes d'une énergie qui se réveille, les actes de vigueur du Président.

Mais il ne suffit pas que Jefferson Davis montre de la vigueur pour regagner la confiance du peuple; il faut que le pays soit assuré que cette vigueur sera employée au salut de la Confédération, et que les pouvoirs extraordinaires accordés par le Congrès seront remis en de bonnes mains. Or, cette assurance ne peut consister que dans le choix de ministres qui offrent des garanties de dévouement et de capacité. Si M. Davis forme son cabinet de façon à donner pleine satisfaction au Congrès et à l'opinion publique, nul ne se plaindra des rigueurs de la loi martiale; tous les bons citoyens se soumettront aux exigences d'une situation anormale du moment où ils auront la certitude que leurs sacrifices ne seront pas faits en pure perte.

Le public n'est pas aussi bien placé que le Président et le Sénat pour apprécier la valeur de ceux qui sont proposés pour remplir les différents postes du cabinet, mais il a son opinion faite sur ceux qu'il a pu juger à l'œuvre. Ainsi, il y a unanimité dans la réprobation qui frappe le secrétaire de la guerre et celui de la marine, à l'aveuglement ou à l'imprévoyance desquels il faut en grande partie attribuer les récents désastres de nos armées. D'après les bruits qui courent à Richmond, il est à peu près certain que le secrétaire de la marine sera sacrifié et qu'il sera prié, comme dit M. Foote, de retourner à ses affaires.

On annonce aussi que M. Benjamin ne restera pas au secrétariat de la guerre et on dit qu'il est question de lui donner pour successeur le général Lee. Mais ce que nous avons peine à croire c'est que le président puisse avoir la pensée de choisir pour chef de son cabinet, pour secrétaire d'Etat, ce même M. Judah Benjamin. Ce serait une insulte au sentiment public, si violemment indigné contre l'homme qui a été assez peu clairvoyant pour mettre l'existence de la Confédération en péril. Il est, en effet, de notoriété publique, ici à la Nouvelle-Orléans, que M. Benjamin ne croyait pas à la guerre. Quand on lui parlait de la défense de la Nouvelle-Orléans, il y a quatre mois, il haussait les épaules et répondait qu'on ne pouvait sérieusement croire que les fédéraux seraient jamais la pensée d'attaquer cette ville. Quand le général Polk lui envoyait dire que la vallée du Mississipi était menacée par les préparatifs formidables qui se faisaient à St. Louis, à Caire, et à Louisville, il souriait d'un air mystérieux et au lieu d'envoyer des renforts il se contentait de dire qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir.

Or, pour ne pas croire à une attaque contre la vallée du Mississipi, quand on pouvait compter les canonnières fédérales, et voir à l'œil nu les mouvements des armées de Lincoln qui se massaient dans le Kentucky, il faut que M. Benjamin se soit laissé abuser par quelques menées diplomatiques souterraines, il faut qu'il se soit laissé jouer par-dessous jambes par le rusé Seward. C'est la seule explication qui puisse le justifier. Autrement, il aurait dû faire deux mois plus tôt ce qu'il fit depuis la perte du Kentucky et l'invasion du Tennessee, c'est-à-dire envoyer Beauregard dans l'Ouest et le... mille hommes de plus et surtout envoyer des géographes s'assurer de la position des forts Henry et Donelson et des ingénieurs les mettre en état de résister à l'ennemi.

On dira que tout homme peut commettre une erreur et que M. Benjamin a pu être de très bonne foi en croyant que les Fédéraux, après faits d'avoir fait des préparatifs immenses, allaient bénévolement consentir à ce perdre le fruit et faire au gouvernement de Richmond des propositions de paix. Soit, mais il est des erreurs en politique qui n'admettent pas d'excuse, surtout quand elles compromettent le salut d'un peuple. M. Benjamin a prouvé qu'il était incapable comme homme d'Etat et qu'il ne comprenait rien aux événements qui se passent depuis un an. Il est tout aussi peu apte à remplir, dans les circonstances actuelles, le rôle de secrétaire d'Etat que celui de secrétaire de la guerre. S'il n'eût jamais quitté son poste d'avocat général il est probable que nul n'eût songé à troubler sa quiétude. Maintenant il fera mieux de rentrer pour quelque temps dans la vie privée.

M. Davis, aveuglé par l'amitié personnelle ou séduit par les qualités brillantes de l'esprit souple et vif de M. Benjamin, pourra le désigner comme membre de son nouveau cabinet; dans ce cas, le Sénat devra avoir le courage de refuser de confirmer cette nomination impopulaire. Il faut que rien ne vienne entraver l'élan nouveau que les Etats Confédérés manifestent pour la résistance. La seule manière de réparer les fautes commises et de changer la face des choses, c'est de placer à la tête de l'administration des hommes sur lesquels ne pèse pas la responsabilité des erreurs passées. Alors, la confiance renaîtra, et le courage de nos volontaires fera le reste.

La nomination du général Lee au secrétariat de la guerre serait généralement acceptée comme un bon choix. Pour la marine, on parle de M. Randolph de la Virginie ou du lieutenant Maury. L'un ou l'autre, nous en sommes convaincus, remplirait ces fonctions de façon à ne pas faire regretter M. Mallory. Pour la place de secrétaire d'Etat, il faut un homme d'Etat qui comprenne la portée de la révolution et qui, au lieu de perdre son temps à de mesquines intrigues, sache poser carrément les bases d'une politique nationale. En résumé, il nous faut dans le cabinet des hommes d'Etat et des administrateurs et non des politiciens et des spéculateurs.

Le brigadier général J. Trudeau nous fait transmettre les pièces qui suivent. Nous les publions avec d'autant plus de plaisir qu'elles font plus d'honneur à ceux qui les ont écrites :

Quartier Général à la Légion de la Louisiane.

Nlle Orléans, 13 février 1862.

Général,

Délégués par les corps formant la brigade sous votre commandement, les soussignés viennent vous exprimer les sentiments que leur causent votre soudaine retraite, et quoique ils sachent que vous n'avez consenti à votre commandement que pour servir plus efficacement notre pays, en payant de votre personne, comme il appartient à un vrai fils de la Louisiane, et en portant le tribut précieux de vos lumières au sein de nos conseils de guerre, ils n'en regrettent pas moins la perte qu'ils font de vos talents et de votre sollicitude pour les corps qui avaient l'honneur de servir sous vos ordres.

Quant à nous, général, nous n'oublierons jamais un chef qui nous avons apprécié à sa juste valeur; et nous espérons qu'au milieu de vos travaux, sur le champ de bataille comme dans la tente, vous reporterez quelque fois la pensée vers cette brave brigade et ceux qui vous demandent la permission de se dire—

Vos dévoués serviteurs et subordonnés

E. Augustin,
Colonel commandant les Gardes d'Orléans.
Ch. A. Janvier, Major,
Commandant Jackson Rifle Battalion.
Frank A. Bartlett, Colonel,
Beauregard Regiment.
G. J. Buddecke, Major,
Commandant Hussar Guards.
Armand Guyol, Capitaine,
Reserve Co., Orleans Artillery.
E. Brognier, Colonel,
Volontaires Français.
J. M. Arguera, Lieutenant-Colonel,
Chasseurs Espagnols.
Geo. Wood, Capitaine,
Commandant British Fusiliers.
Benj. Buisson, Capitaine,
Batterie des Gardes d'Orléans.
Aimé Rochereau, Colonel, L. Franç.
J. A. Hellieux, Major,
3e Brigade Chasseurs à Pied
H. Cuney, Capitaine,
[illegible]

Au brigadier général J. TRUDEAU, ex-commandant de la Légion de la Louisiane.

Quartier-Général de l'Artillerie de la 1re Division de l'armée confédérée de l'Ouest.

Columbus, le 26 février 1862.

Messieurs les colonels Ernest Augustin, A. Rochereau, F. Bartlett, J. M. Arguera, C. Janvier, les majors J. Hellieux, T. Buddecke, G. Janvier, et les capitaines chefs de corps, Benj. Buisson, Armand, Guyol, Geo. Wood, H. Cuney.

Messieurs—J'ai reçu la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et vous remercie, ainsi que les troupes que vous représentez, des sentiments qu'elle exprime à mon égard.

Commandant depuis longtemps que défendre Columbus était défendre la Louisiane, j'ai voulu donner l'exemple à ceux que je ne pouvais commander en m'y transportant moi-même.

J'ai envoyé ma démission sans la motiver; les circonstances sont trop graves pour que je m'égare aujourd'hui d'une réserve que vous apprécierez.

Ajournons à des jours meilleurs nos récriminations, et que l'impérieuse loi du devoir nous rallie tous autour de l'autorité qui, seule, peut sauvegarder l'intégrité de notre territoire.

Qu'il me suffise de vous dire que j'étais heureux et fier de commander ce beau corps, formé de nationalités différentes et dont l'union sous le même drapeau rappelait une origine commune et des souvenirs chers à tout cœur louisianais.

Croyez bien, Messieurs, que mes vœux et mes souhaits vous suivront partout où les hasards de la guerre conduiront la Légion.

Votre dév. serviteur et compatriote,
JAMES TRUDEAU, Brigadier général
commandant l'artillerie de la 1re Division de l'armée de l'Ouest.

Bons de ville.—Le comité de sûreté publique fait annoncer qu'en vertu d'une résolution du conseil municipal, les offres pour l'achat d'un million de piastres en bons de ville seront reçues par ce comité jusqu'à mardi prochain, 11 du courant. Ces bons seront émis en billets de 50, 100, 500 et 1000 piastres, payables en cinq termes égaux de six à dix ans inclusivement, et porteront des coupons d'intérêt à six pour cent par an. Le service des intérêts sera semestriel. L'amortissement de cette nouvelle émission sera garanti par la ferme des marchés de la ville, sur le produit de laquelle une somme de $50,000 sera prélevée annuellement pour l'extinction des bons.—Les offres doivent être adressées au comité de finances du comité de sûreté publique et déposées à la Banque de la Louisiane.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE L'APRES MIDI.)

LA GUERRE AU TENNESSEE.

Memphis, 5 mars.—Les derniers avis du Tennessee Oriental portent que le général Schoepf fait des arrangements pour s'avancer par le défilé de Big Creek.

La démonstration faite récemment au défilé Cumberland n'était qu'une feinte.

Il n'y a pas encore eu de quorum à la législature du Tennessee, bien qu'il y ait des affaires très graves à traiter.

L'évacuation de Columbus a été terminée dimanche soir. Toutes les provisions, toutes les munitions et presque tous les canons ont été sauvés.

Toutes les bâtisses occupées par l'armée et beaucoup de maisons particulières ont été brûlées.

Nos défenses sur la rivière progressent rapidement.

Lundi l'ordre a été donné de détruire la petite ville de New Madrid, cette destruction étant une nécessité militaire.

Dans l'escarmouche qui a eu lieu à Keytheder, Missouri les Confédérés ont fait 19 prisonniers, ont tué 25 Fédéraux, brûlé 280 wagons et capturé des chevaux, des mules, et des équipements.

Rien de nouveau de New Madrid.

Le capitaine Charles Provosty.—Le capitaine Charles Provosty, de la Pointe Coupée, qui a servi dans le bataillon des zouaves de la Louisiane à Pensacola et dans la péninsule, a été autorisé à lever une compagnie d'artillerie de siège par le secrétaire de la guerre. Les officiers de cette compagnie seront commissionnés dans l'armée régulière des Etats Confédérés. Dans quelques jours le capitaine Provosty ouvrira un bureau d'enrôlement dans notre ville.

Les yankees à Biloxi.—On dit que les officiers yankees passent le temps agréablement à Biloxi. Ils ont trouvé là un restaurateur complaisant qui leur fait faire bonne chère et leur fournit des vins délicats. Il nous semble qu'il serait facile d'organiser une petite expédition pour aller prendre d'un coup de filet ces audacieux visiteurs et leur hôte. On nous assure que ce restaurateur qui s'entend si bien avec nos ennemis vient de temps à autre renouveler ses provisions à la Nouvelle-Orléans. Il rapporte sans doute à ses clients les nouvelles toutes fraîches et les journaux du jour. Que fait notre comité de salut public? Le nom de cet restaurateur n'est un mystère pour personne au marché du second district. La trahison consiste à donner aide et comfort à l'ennemi, et la pénalité pour la trahison est la corde.

Situation de diverses localités.—Les villes et points sur le Tennessee, de Paducah où il se jette dans l'Ohio, au Sud, c'est-à-dire dans les parties hautes, sont Reynoldsburg, Osceola, Perryville, Brownsville, Carrollsville, Savannah, Waterloo, dans le Tennessee, Eastport, Miss., Tuscumbia et Florence, Ala. Sur le Cumberland, de Smithland, à son embouchure, au Sud, c'est-à-dire dans les parties hautes, on trouve Eddyville, Canton et Port Tobacco, Kentucky, et le Ford Donelson, Dover, les usines de Cumberland, Clarksville et Nashville, dans le Tennessee. Il y a environ 260 milles de Nashville à Smithland, et abondance d'eau pour la navigation sur tout le cours en cette saison: La rivière Tennessee est navigable de Paducah à Florence, au pied des Muscle Shoals, sur environ 280 milles. A Danville, embouchure de la rivière Sandy, le chemin de fer de Memphis et Louisville traverse le Tennessee et près de Dover le même chemin traverse le Cumberland. Paris est une ville à 18 milles de Danville, et si l'ennemi prend Paris, il viendra par chemin de fer à Humbolt, où passe la ligne de Mobile pour gagner Columbus, ce qui lui donnerait possession de deux chemins de fer, l'un qui va à Memphis et l'autre à Columbus. Mayfield, Kentucky, terme du chemin de fer de Paducah, est à environ 25 milles au Sud de Paducah et à la même distance de Columbus vers l'Est.

Le Mayfield Creek se jette dans le Mississippi à huit milles au-dessous de Cairo et à 22 au-dessus de Columbus. Le comté de Weakly, Tennessee, est à l'ouest de Paris et au sud de la ligne du Kentucky et au-dessus de Humboldt et touche au comté d'Obion, où se trouve la ville d'Union City.

Sur la ligne de Memphis et Charleston sont Grand Junction, à 52 milles de Memphis, où passe le Mississippi Central; Corinthe, à 40 milles de Junction, où la ligne de Mobile traverse; Iuka, à 22 milles de Corinthe; Tuscumbia, à environ 30 milles à l'est de Corinthe, et Decatur à environ 40 milles de Tuscumbia. Decatur est à la tête des Muscle Shoals, là où le chemin de fer traverse la rivière du Tennessee, et où le chemin de fer de Nashville bifurque.

Il y a aussi un pont sur le Tennessee à Florence, mais c'est seulement un embranchement de la ligne de Tuscumbia. Le pont de Bear Creek sur le chemin de Charleston est à environ 4 milles à l'est d'Iuka et Eastport sur le Tennessee à environ 8 milles du même point. Tuscumbia est le point où le chemin de fer s'approche le plus de la rivière; il s'en approche de deux milles.

Congrès Confédéré.

Dans la séance du 24 février, M. Conrad, représentant de la Louisiane, a eu l'occasion de faire observer que le congrès provisoire avait fait pour l'armée et pour la marine les allocations les plus amples, et que si ces allocations n'avaient pas été employées en temps opportun ou d'une façon utile, la responsabilité ne pouvait en retomber sur le congrès provisoire. On sait, par exemple, qu'un demi-million de dollars avait été alloué pour les défenses du fort Donelson. Cette observation de M. Conrad est venue mettre en relief l'incurie de l'administration.

La séance du 25 au sénat et à la chambre a été marquée par quelques incidents intéressants. Voici un sommaire du compte rendu :

Sénat.—M. Sparrow, de la Louisiane a présenté des résolutions, adoptées par la législature de la Louisiane, en faveur de la suspension du tarif sur les importations pendant la durée du blocus ou de la guerre, et sur sa motion le comité de finances a été chargé d'examiner s'il y a lieu d'adopter la mesure proposée.

Sur motion de M. Phelan, du Mississipi, le Sénat a adopté la résolution suivante.

Résolu: Que le comité des affaires militaires soit chargé d'examiner s'il convient que le gouvernement prenne possession de tout le coton, de tout le tabac et des autres produits, dans les limites des Etats Confédérés, afin d'opérer la destruction de tout ou partie de ces produits, lorsque les ennemis du pays seront sur le point de s'en emparer, et que ledit comité fasse son rapport aussitôt que possible par la présentation d'un bill ou autrement.

Chambre.—M. Perkins, de la Louisiane, a présenté un bill pour l'admission sans droit pendant un temps limité des marchandises importées de l'étranger, excepté pour celles importées des Etats-Unis.

M. Perkins a aussi présenté un bill pour accorder aux membres du cabinet des sièges dans l'enceinte du Congrès, conformément aux dispositions de l'article 6, section 6 de la Constitution, et il a demandé l'adoption immédiate de ce bill.

M. Foote, du Tennessee, a déclaré appuyer le bill. Il a dit qu'une des plus sages dispositions de la Constitution était de permettre aux membres du cabinet de défendre leurs mesures devant le Congrès. Mais il a soutenu que l'exercice d'un pareil droit impliquait que si le cabinet, après s'être défendu, était battu sur une question vitale, le vote de la chambre devrait entraîner l'obligation impérative pour le cabinet de donner sa démission et de faire place à d'autres. Un refus de céder à l'opinion publique, exprimée d'une façon délibérée, après mûre réflexion, justifierait une révolution e... Il ne proposait pas d'amendement au ..., mais il jugeait à propos d'indiquer en lui donnant son appui sa manière de l'interpréter.

M. Smith, de la Virginie, a demandé si M. Foote considérait la démission du Président comme devant être entraînée par la démission forcée du cabinet.

M. Foote a répondu que non; que la démission des ministres en Angleterre n'entraînerait pas l'abdication de la Reine.

M. Smith a fait observer qu'on ne pouvait établir d'analogie entre un souverain héréditaire et un président électif. Il a demandé ce que deviendrait le droit constitutionnel du président de nommer son cabinet dans le système de M. Foote. Celui-ci a répondu qu'il ne craignait pas qu'un président voulût défier le sentiment populaire.

MM. Garnett et Lyons se sont prononcés contre les doctrines émises par M. Foote, et M. Perkins a fait observer que le Président était seul responsable de la politique de son administration et que ses ministres ne l'étaient pas.

M. Lyons a dit qu'il désirait offrir un amendement dans le but de donner aux membres de la chambre le droit de poser des questions aux membres du cabinet et d'en obtenir des réponses.

Le bill a été renvoyé au comité du judiciaire.

M. Marshall, de la Louisiane, a présenté une résolution pour autoriser le président à détruire le coton et le tabac quand cela sera nécessaire, pour empêcher l'ennemi de s'en emparer. Cette résolution a été renvoyée au comité des affaires militaires.

M. Conrad, de la Louisiane, a présenté un amendement portant qu'un appel sera fait aux citoyens loyaux pour qu'ils aient à effectuer eux-mêmes cette destruction, sous la promesse d'une compensation par le gouvernement confédéré.

Après une séance secrète, la chambre a repris, en séance publique, la discussion de la résolution jointe de M. Smith, de la Virginie, pour prévenir l'intempérance dans l'armée. La résolution a été renvoyée au comité des affaires militaires.

Esprit public dans l'Etat du Mississippi.—Un citoyen de cet Etat, employé du chemin de fer de la Mobile et de l'Ohio, écrit ce qui suit au quartier-général de la compagnie :

Verona, 15 février 1862.—Cher monsieur : Je suis forcé de partir pour la guerre et je consacre toute mon énergie à la destruction de 100,000 yankees, car c'est ce qu'il faut faire avant d'avoir la paix. Mon second fils était dans ce sanglant combat avec Pillow, et je n'en ai pas eu de nouvelles jusqu'à présent. Je serai obligé de résigner le 1er mars prochain, voulant être parti à la mi-mars; et j'appelle votre attention sur ce point. Mon intention est de donner tout mon temps à la guerre.

La famille Slidell à Paris.—Nous trouvons dans une correspondance adressée au *Herald* de New-York, les détails suivants sur l'arrivée de M. Slidell à Paris et sur l'établissement provisoire de sa famille dans cette grande capitale :

M. John Slidell est arrivé ici de Londres hier soir, à 9 heures. Il n'y a pas eu de démonstration. De compagnie avec M. Eustis, le commissaire du Sud a pris une voiture à la station du chemin de fer et s'est rendu à l'hôtel où Mme Slidell et Mme Eustis ont déjà résidé quelques jours. M. Slidell n'est pas bien et paraît malade. Il s'est levé ce matin à onze heures et, vu l'état de sa garde-robe, il a envoyé chercher un tailleur qui a promis de lui apporter dans les 24 heures un habillement complet et fait à sa mesure.

Mme Slidell et ses deux filles sont arrivées samedi dans la soirée et se sont arrêtées à l'hôtel du Rhin, place Vendôme, où elles occupent de magnifiques appartements. Mme Eustis et une sœur de M. Eustis se trouvent aussi logées dans le même hôtel.—Jusqu'à mercredi matin, Mme Slidell était restée dans une terrible inquiétude au sujet de son mari, et c'est à un unioniste qui ne la connaissait pas apparavant qu'elle doit d'avoir été rassurée tout d'abord. Cet homme, apprenant tout à la fois l'inquiétude de M. Slidell et l'arrivée des commissaires à Southampton, le lui fit savoir immédiatement en lui envoyant un commissionnaire.

M. et Mme Slidell ont reçu la visite de beaucoup de rebelles à Paris et celle de beaucoup de familles françaises. Leur intention est de prendre une maison pour quatre ans et d'y tenir un train élégant. Comme toute cette famille parle français, elle fera sans doute une bonne impression dans la société parisienne, tout en s'efforçant de se faire une situation politique, au moyen d'une reconnaissance tout au moins sociale.

Récentes nouvelles du Nord.

Le Sénat du Delaware a suivi l'exemple de la Chambre et a passé un acte par lequel sont abolis les privilèges de la loterie accordés il y a quelques années, à Richard France de Baltimore. Le Delaware est maintenant délivré de toute loterie.

Nous n'avons pas d'autre exemple d'expulsion d'un sénateur des E. U., présent à la séance même où l'expulsion est adoptée, comme dans le cas de M. Bright, que celui de John Smith de l'Ohio, expulsé en 1808 pour soupçon de complicité dans la trahison de Burr. Les sénateurs de la Virginie et du Missouri et Breckinridge du Kentucky, ont été expulsés dans la dernière session, mais ils avaient antérieurement abandonné leurs sièges pour passer dans les rangs des rebelles.

Les espèces sont si rares à Washington qu'un bill a été introduit au Congrès pour autoriser le gouvernement de la ville à émettre de petits billets, n'excédant pas la somme de $100,000 et rachetables en billets du trésor des E. U.

La Chambre de Commerce de New York a passé des résolutions favorables à la clause de la circulation légale dans le bill relatif aux billets du trésor.

Nous lisons dans la *Gazette* de Pittsburg, (Pa) que l'assistant-secrétaire Thomas A. Scott, du département de la guerre, maintenant en visite dans l'Ouest, a passé un contrat pour l'usage exclusif de certains chemins de fer pendant une période de six jours, à partir d'une date donnée, pour le transport des troupes du Potomac au Kentucky.

Mardi, Lincoln a signé la loi des billets du trésor pour $150,000,000. Un bill qui interdit à tous les officiers militaires la restitution des esclaves fugitifs a passé mardi à la Chambre.

A été adoptée une résolution concernant une taxe de 2 cents par livre de coton. Nulle exportation n'en sera permise tant que la taxe n'aura pas été payée.

Le *Herald* dit que le général L. Tilghman a été envoyé au pénitentier de l'Illinois, à Alton, où il restera jusqu'à ce qu'il ait repris son sang froid.

Le Congrès ne s'est pas encore occupé de la nomination du général Scott comme envoyé extraordinaire additionnel.

Le steamship North Star est arrivé à New York, le 25, avec $750,000 en espèces. On dit que le steamer fédéral Express, s'est perdu sur la côte de la Virginie, dans l'ouragan du 24 Le steamer Hoboken, employé à la pose d'un câble télégraphique, du rivage de la baie au cap Henry, s'en va en pièces. L'équipage a pu se sauver sur le steamer Spaulding. On a échoué dans la tentative faite pour poser un câble télégraphique à travers la baie de Chesapeake. La moitié du câble est perdue.

Les canonnières qui étaient à la forteresse Monroe sont échouées à Nag's Head. Un navire, quatre bricks et deux goëlettes sont échoués à Holmes' Hole.

Le correspondant du Herald de New York lui écrit de Paris, à la date du 7 février, que la détresse est si grande parmi les ouvriers de Lyon et de Rouen que des troubles sérieux sont à craindre. La disette de coton a privé de travail des milliers de tisseurs et, à moins que Napoléon n'intervienne dans la querelle américaine ou que McClellan ne frappe vite un grand coup, le gouvernement de Washington sera exposé à une forte pression, de la part de la France et peut-être même de l'Angleterre. Le peuple de France ne croit pas que le gouvernement du Nord soit capable de réprimer la rébellion, et bientôt il demandera que le gouvernement impérial vienne au secours des manufactures.

CHRONIQUE LOCALE.

La Milice et la Troisième Brigade.—La Troisième Brigade de la milice, commandée par le général Fenwell, a été passée en revue hier matin, à la Place Lafayette. [illegible] ... La circonscription de cette brigade embrasse toute la partie de la ville entre la rue du Canal et le Chemin de la Félicité.

La Troisième Brigade des Volontaires, commandée par le général S. M. Westmore, doit faire sa sortie samedi matin dans la rue du Canal. Cette brigade a été formée des cinq régiments des Gardes Continentaux, des Gardes du Crescent, des Pompiers de la Louisiane, des Pompiers d'Orléans et de la brigade irlandaise.

La Quatrième Brigade de la milice dont la circonscription embrasse le haut de la ville, à partir du Chemin de la Félicité, la partie de la paroisse d'Orléans sur la rive gauche et la paroisse de Jefferson, rive droite, sera passée en revue mardi.

Comme le plupart des cours d'Assessment, sont à présent organisées, nous devons appeler l'attention des citoyens sur un ordre du gouverneur, leur rappelant qu'ils doivent tenir compte du certificat d'exemption qu'il a accordé à quelques personnes.

L'Artillerie de Washington.—Ce corps, dont il est si souvent question dans les colonnes de nos confrères d'outre-Canal, doit être enrôlé et mobilisé à [illegible], au service des Etats Confédérés.

Aux Gardes d'Orléans absents du camp.—Un ordre du Lieutenant Colonel Marcken, inséré parmi les avis militaires, rappelle tous les membres absents des différentes compagnies du régiment des Gardes d'Orléans, de se rendre au camp dans les 24 heures qui suivront la publication dudit ordre, c'est-à-dire d'ici à demain matin. Les plus sévères mesures seront appliquées aux réfractaires.

Lettres pour Corinthe.—Le capitaine A. D. Donovan partira samedi [illegible] pour Corinthe et se chargera avec plaisir des lettres ou paquets qu'on voudra lui adresser pour les membres de la brigade du général Ruggles.

Attaqué dans la rue.—Mardi soir, vers onze heures, un nommé William Casey a été attaqué dans la rue Girod par un inconnu qui lui a fait de graves blessures. Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Distribution de diplômes.—La distribution des diplômes à la faculté de médecine de l'Université a eu lieu hier à 1 heure, en présence de quelques personnes seulement. [illegible]

Arrestation d'espions.—Wm Myers et Michael Burdi ont été arrêtés hier comme espions. [illegible]

Le Régiment des Pompiers de la Louisiane.—L'organisation de ce régiment a été complétée hier par l'élection des officiers supérieurs dont les noms suivent : A. M. Summers, colonel; H. Sauer, lieutenant-colonel; G. D. Fowler, major. M. Sauer, qui vient d'être promu à ce grade élevé, est un des rédacteurs de la *Zeitung* de la rue Poydras.

Départ du Crescent Regiment et du 20e.—Le régiment du Crescent, commandé par le colonel Marshal J Smith, et dont nous avons donné hier la composition, doit partir cette après-midi à 4 heures, pour le théâtre de la guerre. Parmi les jeunes volontaires qui le composent, se trouve M. E. Lagarde, enfant de cette ville, appartenant à une famille honorable très répandue dans l'Etat. M. Lagarde est un de nos confrères; il rédigeait, l'an dernier, le *Sentinelle* dont il était aussi le propriétaire, et depuis quelque temps, il faisait partie du personnel de *l'Abeille*. Ainsi voit-il s'éclaircir les rangs des journalistes louisianais; i... quatre d'entre eux ont déjà posé la plume pour prendre l'épée.

On nous dit que le 20e régiment, qui s'est formé au camp Lewis et a passé ensuite quelque temps au camp Chalmette, sous les ordres du colonel Reichard, doit aussi partir cette après-midi.

Incendie dans la rue des Remparts.—L'épicerie du coin des rues Remparts et Ursulines, appartenant à M. Alphonse Cabiot, a été détruite par l'incendie hier matin à 3 heures. Rien n'a pu être sauvé, ni meubles, ni marchandises.

Arrestation d'un masque.—Dans toute la ville, il n'y a eu qu'un seul individu qui ait osé braver la proclamation du maire pour sortir dans la rue avec un masque au visage le jour du Mardi Gras. Le nom de ce bravaché est Louis Rich. Il a été coffré, dans le Troisième District.

Avis aux compagnies françaises des Paroisses.

Régiment des Volontaires Français.

Les compagnies des paroisses affiliées au régiment des Volontaires Français et reconnues par les ordres de la Direction de ce corps, sont invitées, sans autre avis, à assister à la revue de la Brigade Européenne qui doit avoir lieu dimanche prochain, 9 courant.

En conséquence, les corps français de St. Martinville, Donaldsonville, Nouvelle Ibérie, Jeannerett, Lafayette, Iberville, Thibodeaux et autres seront accueillis avec cordialité.

Un poste d'honneur leur est réservé.

Le rendez-vous général aura lieu à MIDI précis, rue Hôpital 78, entre Royale et Bourbon.

Par ordre du colonel PERRIER.
J. JOUET, major.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 5 mars 1862.

COTON.—... balles à livrer ont été vendues à 7 cts pour le middling et hier 200 balles à livrer à 9½ cts pour le middling.

TABAC—Rien.

SUCRE—La demande est bonne pour le sucre de qualités supérieures depuis le triage et le sucre de choix. Il y a hausse dans les prix. Les ventes s'élèvent à environ 1600 boucauts aux prix suivants: inférieur 1½ et 1¾; commun et bon commun 2 @ 3½, bons à très bons 3¾ @ 3¾, prime et choix 4 @ 4¼ cts.

MELASSE—L'approvisionnement est bon, mais la demande est modérée. Environ 700 barils ont été vendus à 12½ @ 14 cts pour fermentée; 15 cts pour la mélasse fabriquée recuite 16 @ 17 cts pour la prime et de choix. Aussi 50 demi-barils à 15 cts pour la fermentée.

FARINE—300 barils de farine extra de choix ont été vendus en lots à $16 50 le baril; aujourd'hui 500 barils en lots à $16 [illegible] le baril.

MAIS—60 sacs de jaune vendus hier et 250 sacs blanc aujourd'hui à $1 10 le boisseau.

BLE—120 sacs de rouge ont été vendus à $2 75 le boisseau.

BŒUF—Le bœuf de choix se vend à $30, et le mess à $35 le boisseau.

RIZ—30 tierçons à 7 cts et 47 à 7½ cts la livre.

BACON—Il n'y en a pas sur le marché. La viande nouvellement salée se détaille à 26 cts pour les épaules, 28 cts pour les jambons et 30 cts pour les plats côtés.

GRAISSE—Détail 18 cents en tierçon et 25 cts en barillet.

WHISKY—Détail pour le vieux Bourbon et le Monongahela clarifié $1 75 @ $2; fait avec de rum de la Louisiane $1 20 @ $1 25 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 mars 1862

[illegible]

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv.	10 @	13
" 2de qualité	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	[illegible]	[illegible]
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	[illegible]	[illegible]
Moutons, 1re qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches laitières, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, 1re qualité	[illegible]	[illegible]

Mariés par le juge Morel, Melle MARIE MATHILDE SEMILIEN, native de cette ville, à M. MANUEL MORALES, natif de Tampico.

Service Funèbre.

Jeudi prochain, 6 mars, à 7½ heures du matin, un service funèbre sera célébré en mémoire de feu D. O. MADAUD, à la Cathédrale St. Louis. Les parents les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS, jeudi, 6 mars 1862, LES PAUVRES DE PARIS, drame en 7 actes, de Brisebarre et Nus; 1er acte: Le Banquier de Bordeaux; 2e le mendiant de St Etienne du Mont; 3e Les pauvres en habit noir; 4e Les mendiants riches; 5e La Charité n'est pas fatale; 6e Rue de la Huchette No 18; 7 Les pauvres honteux.

COMITÉ DE SURETÉ PUBLIQUE

PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE BONS DE VILLE

CONFORMEMENT à la résolution adoptée par ce comité, dans sa séance du 4 mars, des propositions seront reçues par les soussignés jusqu'à mardi prochain, 11 du courant, à midi, pour l'achat d'un million de piastres de bons de la ville émis en vertu de l'ordonnance No 5949, ci-dessous annexée.

Le comité se réserve le droit de rejeter toutes les propositions, à ... seulement.

Les offres doivent être adressées au comité de finances du comité de sûreté publique et laissées à la banque de la Louisiane.

S. H. MARKS, Président.
A. D. KELLY,
L. F. GENERES,
M. MUSSON,
WILHELMUS BOGART,
S. M. DAVIS,
G. LEROY.

(No 5949.)

Attendu que, la sécurité de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant mise en péril par l'existence de la guerre et l'approche des ennemis, il est de la plus grande importance que les intérêts vitaux de la ville et de toute la confédération du Sud, que des moyens amples et immédiats soient mis à la disposition des autorités publiques pour repousser l'invasion et pour défendre promptement et efficacement la ville de la Nouvelle-Orléans ou ses environs; il est, en conséquence,

Résolu que le maire de la ville de la Nlle-Orléans soit et est par les présentes autorisé à émettre des bons de ville au bureau du trésorier de la ville, sous le contrôle du contrôleur des deniers, pour la somme d'un million de piastres, en coupures de cinquante, cent, cinq cent, et mille, payables en cinq termes égaux de 200,000 piastres, de six à dix ans inclusivement, et porteront un intérêt à six pour cent par an, payables semestriellement au bureau du trésorier de la ville.

Résolu que, pour l'amortissement des dits bons à leur maturité, il sera créé un fond d'amortissement, auquel seront affectés spécialement cinquante mille piastres par an du revenu provenant de la ferme des marchés de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel fond sera garanti pour telles sécurités que ce comité de finance du conseil commun pourra indiquer de temps à autre, au sujet de quoi ils feront leur rapport au Conseil Commun.

Résolu qu'il sera du devoir du Conseil Commun de pourvoir, dans le mois de janvier de chaque année, au payement des intérêts dûs et exigibles sur les dits bons; et

Qu'il soit en outre résolu, que les président de lecture des comités du conseil commun, soient et sont par les présentes autorisés à payer les dits bons au comité de sûreté publique nommé par le conseil commun de la Nlle Orléans, suivant la résolution No 5 9 8, approuvée le 27 février 1862, en telles sommes qu'ils peuvent le requérir, pour l'achat d'armes, de munitions de guerre, provisions ou pour se procurer tous les moyens quelconques, jugés propres à assurer la défense de la ville et des environs.

(Signé) J. MAGIONI,
Président du Conseil des Ass Ald.
(Signé) S. P. DELABARRE,
Président pro. temp. du Conr. des Ald.
Approuvé le 5 mars 1862.
(Signé) JOHN T. MONROE, Maire.

AVIS.

Quartier Général — Milice de la Louisiane.— Nlle Orléans, 6 mars 1862.—Tout compte, toutes réclamations et dettes contre le gouvernement, doivent être présentés à ce bureau, No 177, rue du Canal, tous les matins et vendredis, entre 9 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. On ne paiera aucun compte, excepté les jours susdits et entre les heures indiquées.

THOS O. MOORE, gouverneur et commandant en chef.

AVIS AU PUBLIC.

ETAT de la Louisiane — Paroisse de St-Tammany — Bureau du jury de police.

Je soussigné, certifie que le jury de police, dans et pour la dite paroisse et le dit Etat, dans sa session de février 1862, a passé les amendements qui suivent :

Amendement à une ordonnance intitulée : "ordonnance pour pourvoir à l'émission des bons de paroisse, &c" passée à la session de janvier 1862.

Qu'il soit ordonné par le jury de police de la paroisse de St-Tammany, ... [illegible]

Signé de ma main, officiellement, ce 8 février A. D. 1862.
H. S. HOSMER.
Greffier du jury de police.

Avis.

LA FABURE en opale, mise en loterie par une dame de cette ville, au profit des Volontaires, a été gagnée par le No 117. Le produit de la loterie a été ainsi réparti : à Mme Barbe, pour les Tirailleurs d'Orléans, dix piastres—$10, à M. Belly, pour les Troupes Louisianaises, cent-vingt-cinq piastres—$125.

AVIS AU PUBLIC.

JE donne avis au public de ne pas faire de crédit, pour mon compte, à John Jacob Berry, mon mari, car je déclare ici que je ne considérerai responsable d'aucune dette qu'il pourrait contracter.
ELIZABETH ... veuve BERRY.

Demande de Professeurs.

DEUX PROFESSEURS D'ANGLAIS sont demandés à la Louisiana Academy, rue Hôpital, 78. On exigera de bonnes références. Une faveur sera accordée à celui qui pourra aussi enseigner le latin.

Société de couture du 2e District.

LA société réunira aussi ses membres au foyer de l'Opéra, de la CHARITÉ et de la vieille salle pour les malades et les blessés des hôpitaux militaires. [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans.

LE conseil d'administration de la société, en sa séance du 4 courant, ayant résolu de rembourser une partie des actions émises pour la construction de son asile, ... [illegible]
Par ordre du président. Le secrétaire, HENRI HAY.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS.

AVIS.

Seconde Cour de district de la Nouvelle Orléans.

1er mars 1862.

CETTE cour siégera tous les SAMEDIS, à 10 heures, dans le but de recevoir telles motions et de juger telles demandes qui peuvent être accordées et jugées sous les règlements adoptés par la Cour Suprême et par les Cours de district, pour l'ajournement des Cours jusqu'au premier LUNDI de mai 1862.

Par ordre de la Cour, P. S. WILTZ, Greffier.

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français—Sixième Compagnie, Deuxième Bataillon.—Les membres composant la dite Compagnie se réuniront VENDREDI 7 courant, à 6 1/2 heures du soir, chez M. P. Dussé, rue d'Orléans No 193, pour l'organisation définitive laquelle serait faite à 7 heures précises. Il sera donné un nouveau certificat, et quelques membres seront reçus; les admissions sont gratuites. NOTA—Il y aura des affaires importantes à communiquer; tous les membres sont tenus d'y être présents. Par ordre du capitaine, F. DUSSÉ.

Brigade Européenne—Quartier Général—Ordre général No. 4.—Nouvelle-Orléans, 5 mars 1862.—La brigade se réunira pour revue et inspection DIMANCHE 9 courant, à une heure P. M. La brigade se formera sur le côté nord de la rue du Canal, la droite à la rue des Remparts. Les commandants en chef de chaque corps devront se munir du numéro exact des compagnies sous leurs ordres. Les tambours pourront être obtenus au quartier général. Les chefs de corps sont priés d'exiger la plus grande ponctualité. Les officiers supérieurs et d'état-major désignés sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Col. Maximilien ...
Perrier, 2e
Arcona, 3e
Della Valle, 4e

Capitaine Curtis, commandant la cavalerie des Gardes d'Orléans, Capitaine Cottez, commandant la cavalerie des Hussards d'Orléans. Par ordre de PAUL JUGE FILS, Brigadier général.
MARK QUAYLE, Major de Brigade.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français—Troisième Compagnie (Alger) Deuxième Bataillon.—Les membres de la Troisième Compagnie se réuniront AUJOURD'HUI jeudi, 6 courant, à 7 heures du soir, chez M. Ernest Rochford, pour importantes communications. On procédera ensuite à diverses élections. La plus grande ponctualité est requise.

Le capitaine, F. NOUGUÉ.

Quartier Général.—Camp Chalmette.—Ordre No 4.—A partir de lundi, 10 du courant, les visiteurs ne seront admis au camp que le dimanche. Par ordre du colonel
J. SYMANSKI, Comdt. le Camp Chalmette.
J. P. WARNER, Adjudant.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français, 1er Bataillon et de Compagnies.—Les membres de la compagnie sont requis de se réunir jeudi 6 mars à quatre heures et demie P. M., à la caserne, chez M. Carrière Marché Poydras, pour exercice. Tout membre manquant sans motif valable sera soumis au Quartier-Général de la Milice.
Les capitaines PROT & FOURNET.

Brigade Européenne—1er Escadron des Volontaires Français—L'Escadron montera à cheval et se rendra JEUDI, 6 mars, à cinq heures précises du soir à la caserne, rue Claiborne, à l'ancienne Arsenal. Les officiers et sous-officiers doivent être présents. ... Par ordre du capitaine
J. L. PELLEGRIN, Maréchal des logis chef. F. CAMILLE.

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français—(Génie.) Les membres de cette compagnie sont prévenus que, conformément à la décision prise dans la dernière réunion, le jour d'exercice a été fixé au mercredi ou jeudi à la JALOUSE de chaque semaine, ... [illegible]
Le Sergent-Major, C. MOREL.

Quartier Général, 1re Brigade—Milice d'Etat.—Nlle-Orléans, 5 mars 1862. Ordre No 6.—Les colonels commandant les différents régiments de cette Brigade, ... [illegible] A. DELASSUS, Inspecteur de Brigade.

Volontaires pour l'armée de Beauregard.

Quartier général de la Compagnie B des Gardes Confédérés.

No 39, rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne.

CE bureau pour l'enrôlement des volontaires, pour un service de quatre-vingt-dix jours, sous le commandement du général BEAUREGARD, sera ouvert de 10 heures du matin à 2 heures P. M. et de 5 à 7 heures P. M. Les EQUIPEMENTS seront fournis aussitôt que les VETEMENTS et des SECOURS SUFFISANTS seront procurés aux FAMILLES de ceux qui s'engageront. Par ordre du capitaine
WM CHAMBERS, président.

Pour le camp Chalmette.

AYANT établi un express entre la ville et le camp Chalmette, je prie les personnes qui auraient des lettres, paquets, etc., pour leurs parents ou amis, de les envoyer à mon établissement. ... C. WATRIGANT, 221, rue Royale entre Dumaine et St Philippe.

E. SCOTT, encanteur, A transféré son magasin de la rue Gravier No 52 au No 54 rue des Magasins, ... [illegible]

MA femme, VICTOIRE MANSELYN, ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public qu'elle pourrait contracter. A. VITTER.

FARINE—350 sacs extra ... A vendre par CUCULLU & JULIAN, 27 rue Poydras.

CUIR—41 rouleaux cuir à semelle, à vendre par QUINTERQUE FRERES, Nos 19, 21, rue Bienville.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à présent entre les soussignés, Frank Macarthy et Fedora Bouby, sous la raison sociale "Frank Macarthy & Cie.," a été dissoute le 1er mars courant. ... Nouvelle Orléans, 5 mars 1862.
FRANK MACARTHY.
FEDORA BOUBY.

JOLIE RESIDENCE ET TERRAINS A VENDRE.

Placement avantageux et sûr.

1o—Une jolie résidence située rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé; ... [illegible]
Pour la description, les dimensions et les conditions, s'adresser à E Bouny, notaire, passage de la Bourse.

PERDUS,

DEUX Billets tirés par feu F. Rolland, à son ordre de la valeur de $250 (2) chacun, portant la date du 7 juillet 1857, ... Ces billets ont été payés à échéance par le défendeur. A. PITOT, 27 rue Royale.

MR. DE FERRODIL, ex-officier français, donnera des leçons de STRATEGIE MILITAIRE et de THEORIE, chez lui ou à domicile. S'adresser au bureau de M. Gastinel, encoignure Conti et Remparts.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit :

[illegible timetable]

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure. Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.

G. PANDELY, surintendant.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, au plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines, F. Godchaux, No 107, rue du Canal. Bureau pour la vente des draps H. Gilling, No 62, rue de Chartres.

(*Communiqué.*)

Nlle-Orléans, 25 février 1862.

MADAME LA BLANCHE.—Je vous dois beaucoup pour le grand service que vous m'avez rendu, ... [illegible]

Madame La Blanche, No 15, rue Bourbon, près de la rue du Canal.

Une récompense de $5

SERA donnée à la personne qui rapportera au bureau de l'Abeille une BROCHE qui a été perdue ... entre le camp Chalmette.

LES personnes qui reçoivent annuellement des domaines de St Domingue par l'entremise de M. Rolland, Paris, sont priées de s'adresser à ...

CUISINIERE.

ON demande une bonne cuisinière, ... S'adresser No 167, rue St Louis.

Brigade Française.

LEGION FRANÇAISE.

ORDRE No 117—Nlle Orléans, 6 mars 1862.—Tous les membres de la Légion Française se réuniront AUJOURD'HUI, 6 mars, à 8 heures du soir, au local de la Parfaite Union, en uniforme, sans armes, pour procéder à l'élection de Général de la Brigade Française dûment et régulièrement constituée en vertu de l'autorisation de Son Ex. le Gouverneur et commandant en chef.

ALBIN ROCHEREAU, Colonel-Commandant.
A. BARBIER, Adj. Maj.

BRIGADE FRANÇAISE. **Régiment des Volontaires Français Indépendants.**

Ordre No 12.

Aujourd'hui, 6 mars 1862, tout le Régiment est convoqué à la caserne, 174, rue St Pierre, à 6 heures du soir, pour élection du Général de la Brigade Française. MM. les officiers seront en tenue.—Le Colonel
E. BROGNIER.

BRIGADE FRANÇAISE.—3me RÉGIMENT.

Nlle-Orléans, 6 mars 1862.

Les membres des diverses compagnies composant le Régiment se réuniront dans leurs casernes respectives, à 6 1/2 heures du soir, aujourd'hui, 6 mars 1862, pour procéder à l'élection du général de la Brigade Française. Messieurs les officiers se rendront immédiatement après l'élection à la caserne, rue de Chartres, pour faire leur rapport au commandant.

MILHAU, Commandant.
CH. DELANGE, Adj. Maj.

Brigade Française, 3me Régiment.—Les Français qui sympathisent avec la 3ème Brigade, peuvent concourir aujourd'hui à la constituer, en s'enrôlant dans un des corps qui la composent et se prenant part au vote populaire qui doit conférer à un Français le commandement de ses compatriotes.

Le 3me régiment de cette Brigade recevra tous les Français qui, fidèles à la tradition militaire de leur patrie, veulent avoir un chef qui parle et pense comme eux.

Ceux qui croyaient à l'impossibilité de cette Brigade modifient leur croyances et viennent en grossir les rangs, pendant qu'il en est temps encore.

MILHAU, commandant.
CH. DELANGE, adjudant-major.

N. B.—On s'inscrit aux casernes des rues Chartres, entre Dumaine et St-Philippe, et Ste-Anne, entre Tonti et Rochebiave.

Brigade Française.

Comice de l'Union des Français.

D'après la convocation faite par le comité à MM. les officiers des différents corps composant la dite Brigade, la présente [illegible] comité, le désir le plus sincère de cette vraie Union Française et désirée.

La séance a été ouverte par M. le président Deimas, qui a immédiatement demandé que Messieurs les officiers des différents corps réunis ... candidats qu'ils jugeraient convenables pour général de cette Brigade, dont candidats nommément de suite: [illegible]

Le comité adresse ses plus sincères remerciements à Messieurs les chefs de corps, ainsi qu'à MM les officiers, de leur concours bienveillant, de l'ordre et la franchise qui a régné.

Messieurs les membres qui ont signé et ceux qui ont donné leurs noms, ... [illegible]

Tous les Français non-naturalisés, qu'ils appartiennent ou non à des corps et qui désireraient faire partie de la dite Brigade, sont priés de se faire inscrire aujourd'hui, 6 mars, à la caserne, située rue de Chartres, entre St-Philippe et Dumaine, qui restera ouverte depuis NEUF HEURES du matin jusqu'à 6 HEURES et DEMIE du soir. ...

Par ordre du comité, S. LARQUEY, Secrétaire.

Garde Française.—Quatrième Compagnie.—Ecole de peloton ce soir, à 6 ... heures précises à la caserne, rue de la Douane. Par ordre du lieutenant commandant.
E. GALLOIS, sergent major.

GARDE FRANÇAISE. 10me Compagnie.

Quelques français seront encore admis pour compléter ce cadre de cette compagnie, l'élection des officiers devant avoir lieu prochain, 8 mars.

S'adresser tous les jours chez MM J. L. LUCAS, coin Lucas et Manson, ... et J. FLAISSET, No 8, rue St-Louis.

Volontaires Français Indépendants.—Neuvième compagnie.—Tous les membres de cette compagnie ... [illegible]

Régiment des Volontaires Français, Brigade Européenne.—Conformément à l'ordre de Brigade No 4 ... [illegible]
A. PERRIER, colonel.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français—6me Compagnie (Caserne) ... [illegible] Le capitaine CANDAU.

Brigade Européenne, Canonniers de Marine. Régiment des Volontaires Français ... [illegible] FENELON, capitaine.

Légion Française, 5me Compagnie, Caserne 5me.—L'école de peloton aura lieu VENDREDI prochain, 7 du courant, à 6 heures précises du soir, à la caserne Parfaite Union. ...
Le capitaine J. A. Condaunet.
EMILE GOSSET, sergent fourrier.

Légion Française.—Quatrième Compagnie.—Les membres de ... [illegible]

Légion Belge—Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français—Les membres ... [illegible] JUSTE FONTAINE.

Régiment des Gardes d'Orléans—Ordre spécial No 3.

Camp Chalmette, 5 mars 1862.

Les membres absents des diverses compagnies de ce régiment sont requis de se rendre au Camp dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent ordre. La pénalité de la loi sera appliquée à tous les réfractaires. Par ordre du lieutenant colonel Chas. Marcken.
E. PEUCH, adjudant major.

Compagnie de Réserve de l'Artillerie d'Orléans.—Les membres faisant partie de cette compagnie sont requis de se réunir samedi ... [illegible] 27, rue de Chartres.
E. L. BERCIER, président.

Gardes Urbaines des Vétérans de 1814 et 15.—Une réunion aura lieu dans la maison du capitaine, dimanche prochain, 9 courant, à 10 heures, ... Par ordre du capitaine Antoine Fernandez.
SIMON BRANDAO, Sergent-Major.

Légion Française.—Neuvième compagnie (ancienne 6me).—Les cadres n'étant pas au complet, les Français qui désirent s'y joindre peuvent s'inscrire chez le capitaine, 167, rue Royale ou chez l'hôtel St-Louis; chez le lieutenant, J. GENIN, ... A. FOUGERE, rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.
J. A. CASADAVANT.

Deuxième Compagnie Chasseurs à Pied.—Les jeunes gens qui désirent s'engager dans cette compagnie pour servir durant 90 jours à COLUMBUS sont priés de laisser leurs noms chez U LAROUSSINI & Co. 107, rue du Canal.
E. S.—L'uniforme et l'équipement leur seront fournis.

Batterie des Gardes d'Orléans.—On demande immédiatement pour un service actif de quatre vingt-dix jours, trente-deux conducteurs et deux clairons. ... H. DUCATEL, Capitaine.

ORDEN ESPECIAL No 1.—Los miembros de la ex-compañía de los *Tercios Españoles* (hoy 6o del regimiento) se reunirán el miércoles 5, á las 6 de la tarde, en la sala de la Sociedad Lusitana, para proceder á la elección de capitan y llenar cualquiera otra vacante que resulte.
F. AVENDAÑO.

Garde Française.—La neuvième compagnie n'ayant plus que quelques hommes à recevoir pour compléter son contingent, ... TH. FROIS. H. MICHEL.

Brigade Française — Légion Française—12me Compagnie—Alger. Réunion JEUDI, 6 MARS, à 7 heures du soir, ... Ch. LECARPENTIER, ... MICHEL.

Brigade Européenne, 3me Régiment des Volontaires Français.—La formation du 3me Régiment marche rapidement. ... A. FERRIER, colonel.

Brigade Européenne—Régiment des Volontaires Français.—La direction du corps ayant décidé la formation d'une nouvelle Compagnie à Alger, ... J. JOUET.

Demande.

ON DEMANDE une domestique de maison et blanchisseuse. ... No 97, Rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente importante de propriétés foncières.

PAR PALFREY & Co.,
A. BOULIGNY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 43.

SAMEDI huit mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs

1o—21 TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 17, compris entre les rues St Ferdinand, Gôelo, Johnson, Libéraux et la propriété appartenant à la paroisse à coton de la Levée. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 21 inclusivement, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1862.

2o—21 TERRAINS situés dans le même District, dans l'îlet No 15, compris entre les rues St-Ferdinand, Johnson ou Libéraux et Force, et la propriété appartenant à la presse à coton de la Levée. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 21 inclusivement, suivant le plan ci-dessus mentionné.

3o—36 TERRAINS situés dans le même District, dans l'îlet No 43, compris entre les rues Clouet, Louisa, Josephine et Célestine, lesquels terrains sont désignés par les Nos 1 à 36 inclusivement. Le tout suivant le plan ci-dessus mentionné.

4o—12 TERRAINS situés dans le même District, dans l'îlet No 45, compris entre les rues Clouet, Louisa, Gôelo et Célestine, lesquels terrains sont désignés par les Nos 5 à 16 inclusivement. Le tout suivant le plan ci-dessus mentionné.

5o—4 TERRAINS situés dans le même District, dans l'îlet No 54, compris entre les rues Louisa, Johnson ou Libéraux, Clouet et Force, lesquels terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, suivant le plan ci-dessus mentionné.

Les plans sont déposés à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant T. J. Beck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Ventes par le Marshal.

VENTE par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs Léonard, Blache & Co., Gerants. Cour de District des E. C., District de la Louisiane, No 276.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au dernier et plus haut enchérisseur, SAMEDI, le 22 mars 1862, à 11 heures A. M., au magasin de Douane, No 2, — 126 douzaines chemises blanches en coton, de toile et de coton,—4 ... blancs,—25 pièces blanches et coton, ... Conditions comptant.—Bureau du Marshal des E. C. Nlle-Orléans, 5 mars 1862.
C. S. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Etats Confédérés d'Amérique. Quartier-Général No 1.

N. O. La. 24 fév 1862.

ORDRES GENERAUX No 7.—Tous les officiers détachés de leurs commandements respectifs pour le service du recrutement auront à se rendre chez l'adjudant général, aussitôt leur arrivée dans cette ville et auront à justifier de leur pouvoir.

Le Major Général commandant ce département regrette d'apprendre que des officiers sont dans l'habitude d'embaucher des hommes déjà enrôlés et de les induire à rompre leurs engagements, et cette coutume a été pratiquée au point de porter les soldats appartenant aux régiments et compagnies des différentes stations aux environs de cette ville, à déserter leurs commandements et à prendre la prime. On appelle l'attention sur l'article de guerre qui déclare déserteur tout soldat qui quitte sa compagnie, même pour se joindre à une autre dans le même service. Cet article sera mis rigidement en vigueur et quiconque le sera convaincu, officier ou simple soldat, sera sévèrement puni.

Par ordre du Major-Général M. Lovell.
J. G. PICKETT, Assist. Adjudant Général.

Premier régiment des Chasseurs à Pied.—Troisième compagnie.—Camp Chalmette, 27 février 1862.—Cette compagnie désirant être portée au maximum fixé par la loi, on recevra encore quelques jeunes gens. Il leur sera fourni l'uniforme, l'équipement et l'armement. Les personnes qui voudraient s'engager dans cette compagnie s'adresseront au capitaine Gagnet, ou au bureau de "New Orleans & Carondelet Canal Navigation Company," à la tête du Vieux Bassin, ou au Camp
LOUIS GAGNET, capitaine.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français.—Par suite de nouvelles dispositions, la cinquième compagnie, capitaine Dossé, quartier Trémé, est devenue la 5ème compagnie du 2e bataillon. Quelques membres ... J. JOUET, major.

Bataillon de l'artillerie de Washington.—Armée provisoire des E. C.—Nlle-Orléans, le 28 février 1862.—On demande vingt recrues pour compléter les quatre compagnies de ce bataillon, ... [illegible]

Une prime de $50 comptant sera payée à chaque recrue à son entrée au service. ...

BRIGADE EUROPEENNE. **Escadron de cavalerie du Régiment des Volontaires français**—Quelques membres seront admis pour compléter l'escadron. ... Le Maréchal des Logis Chef F. CAMILLE.

BRIGADE EUROPEENNE.

AVIS AUX ANCIENS MARINS.

Régiment des Volontaires Français — Canonniers de Marine.—La direction du corps a décidé la formation d'une compagnie de Canonniers de Marine. ... J. JOUET, maj.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)

Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par les présentes donné aux personnes résidant dans la partie intérieure de la paroisse Jefferson, (rive droite), qu'en conséquence de la loi ... W. B. TOLEDANO, Collecteur de taxes pour la paroisse Jefferson, (rive droite.)

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE de fil de coton, coutil et coton à ouate, &c. Le fil de coton sera mis, sur commande, ... Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. N. LANE, Propriétaire.

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS,
SUCRE CONCASSÉ,
PULVÉRISÉ,
GRANULÉ ET
CLARIFIÉ.

Mélasse et sirops doublement raffinés. Et valant bien ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.
Rue Tchoupitoulas, No 46.

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, ... F. H. MOUSSEAUX, à l'encoignure des rues Saint-Louis et Robertson; M. ESNARD, à l'encoignure des rues de Maine et Broad; D. S. MACARTY, rue Conti No 21. COMITÉ PERMANENT.

LOUIS CROISY, marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St-Louis, enc. Bourgogne,

BOIS fendu et scié à la vapeur, et à satisfaction, $7 la corde. Bois scié à volonté, $6 50 la corde.

Prêt d'argent sur dépôt.

Grande et petite somme.

ON prête de l'argent pour le vieil or, argent, diamants, &c. Encoignure Bourbon et Bienville, No 49.

Avis aux Français.

DESIRANT monter une ou plusieurs compagnies de ZOUAVES pour faire partie du régiment du colonel Coppens, je fais appel aux Français qui se sont illustrés en Algérie, en Crimée et dans la dernière guerre d'Italie et qui voudraient encore ajouter à leurs lauriers la reconnaissance et l'admiration des Etats Confédérés.

Voulant former un noyau de braves, j'ai tout lieu d'espérer que je ne serai pas déçu dans mon attente, promettant à ceux qui répondront à mon appel, de les conduire à la victoire et j'offre en garantie de ma promesse, mes états de service qui consistent en HUIT campagnes de guerre, onze blessures à la prise de Malakoff et ... campagne du premier lieutenant, obtenu sur le champ de bataille de Magenta, ainsi que le certificat mes papiers ... J'ajoute ici les deux documents ci-après comme témoignage de mes capacités:

"M. Gros de Ferrodil, qui a longtemps servi sous mes ordres, ... a fait preuve de sa bravoure et de son dévouement en toute circonstance ...
Paris, le 21 août 1861.
(Signé) "DE BAROLET."

"J'ai connu M. Gros de Ferrodil et ses Chasseurs à pied, ... (Signé) "C. BAZAINE."
"A S. E. le maréchal Cte. Randon, Ministre de la guerre."
GROS DE FERRODIL,
Ex-lieutenant d'infanterie de marine.
Bureau d'enrôlement, 15 rue Madison.

Zouaves des Etats Confédérés.

LE soussigné appelle l'attention du public sur la lettre suivante:

Département de la guerre,
24 janvier 1862.

Au Lieutenant-Colonel G. Coppens, commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane—*Présent.*

Monsieur—Conformément aux conditions ... [illegible]
J. P. BENJAMIN, Secrétaire de la guerre.

UNE PRIME DE CINQUANTE PIASTRES sera payée à chaque soldat ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Linge fait, Chapeaux, Chaussures et Marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 6 mars, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée :

Un grand assortiment de linge fait, chapeaux, chaussures et marchandises sèches.

Conditions à la vente.

S. SCOTT, encanteur.

VENDRA jeudi, 6 courant, à 10 heures, au magasin d'encan, rue des Magasins, No 54, au coin de la rue Natchez—

100 caisses avec liqueurs et blanc; 100 caisses vin rouge; 25 do cordial à l'eau-de-vie; 25 do porter de Londres; 10 frequins beurre; 20 caisses Aix d'Ecosse; 20 paniers champagne; 25 do savon de Marseille.

Tabac à chiquer et à fumer; savon de toilette; eau-de-vie; également—chaises chaudières, barigue, poupées, &c., &c.

Fonds de café, de grocerie, de pension.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI, 7 mars 1862, il sera vendu à l'encoignure des rues Clio et Magnolia—Un fonds de café et grocerie et les meubles d'une pension.

Conditions—Comptant.

Propriété sur la rue d'Espagne.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 8 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues d'Espagne, Mandeville, Victoire et Moreau; mesurant 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue d'Espagne, sur 134 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une MAISON No 22, ayant quatre chambres, deux cabinets dans la cour, ayant chacune deux chambres, poulaillers briques, citernes, ...

Conditions—Un tiers comptant; et le reste à un crédit d'un an, en un billet portant 8 pour 0/0 d'intérêt de date par an et hypothèque.

Grande vente de propriétés vacantes, près du parc de ville, faisant face au Bayou St Jean et la rue d'Orléans, et près du Nouveau Canal. Soixante-huit carrés en portions de terre.—1051 lots de terre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs, Bureau No 31, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 6 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété de valeur suivante, savoir:

SOIXANTE-HUIT ILETS en portions de terre, comprenant 1051 lots dans le second district de cette ville, faisant face au Bayou St Jean, derrière le parc de la ville et près du Nouveau Canal, l'intersection de, et faisant face à toutes les rues principales de ce second district, savoir: les rues Esplanade, Ursulines, Dumaine, Orléans St Louis, Bienville, Douane, &c. Le tout plus amplement décrit ainsi qu'il appert par le plan qui se trouve à la Bourse. Lesdites propriétés seront mises en vente par lots.

Conditions—Pour toute somme moins et jusqu'à concurrence de $ 100, au comptant, pour toute somme au-dessus de cette somme, la moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque avec intérêt de 8 pour cent, et 8 pour cent avoué.

Actes de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Jean Louis Dolliole.

Louis Drausin Dolliole et al vs Pierre Léon Bonneuse, tuteur de ses enfants mineurs—No 18 049.

POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 12 avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les propriétés foncières suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 28, renfermé par le Chemin du Bayou et les rues St Claude, Tremé et Dumaine, mesurant 27 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, ... [illegible]

Un autre lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par le chemin du Bayou et les rues Nord Villeré, Robertson et Ursulines, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets ... [illegible]

Actes de vente pardevant A. F. Bienvenu, notaire public.

Succession de Augustus Smith.

Propriété améliorée et terrain face au Mall Road du Golfe du Mexique, 2me District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 fév. tier 1862, dossier de la Cour No 17,662, il sera vendu à l'encan public, le SAMEDI 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs rue Royale entre les rues Douane et Canal, pour le compte de la dite succession:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Marigny de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Mandeville, Espagne et Amour, désigné par lot No 6, conformément à un plan dressé par Z. A. D'Hémécourt, ... [illegible]

Termes et Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque ... [illegible]

Actes de vente pardevant C. E. Fortier, notaire public.

Montres en or, Chaines d'or, Bijoux, &c. &c.

Succession de H. W. KOCK.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 février 1862, dossier de la Cour No 18,268, il sera vendu à l'encan public le MERCREDI 12 mars 1862, à 11 heures A. M., à la Bourse ... Montres en or, et chaines en or et pour montres bijoux, &c. Conditions—comptant.

Succession du capitaine Simon Godina.

La goëlette Zulime.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 1er mars 1862, (dossier No 18,274, de la Cour), il sera vendu pour le compte de la dite succession, au Nouveau Bassin, jeudi, 13 mars 1862, à midi, la goëlette Zulime, construite substantiellement du chêne vert, mesurant 56 tonneaux et 1/5 ... [illegible] la Mobile et de Pensacola.

Conditions—comptant.

Actes de vente par devant Chas. E. Fortier.

A vendre une agréable résidence de campagne et de ville.

Une belle propriété située sur le rail-road Pontchartrain vers les rues Roman et Prieur, comprenant l'îlet entier, ayant une façade de 250 pieds aux Champs-Elysées, ... [illegible]

S'adresser à G. de Ferriet, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Benjamin S. Harrison ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, ... [illegible]

Le dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 11me jour de janvier de l'année 1861 en vertu d'un décret de saisie et vente, ... [illegible]

Description de la Propriété d'après le Transfert Judiciaire, savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

Témoin l'Hon. John W. Price, juge de la susdite Cour, ... 1862.
G. LUMINAIS, Dép. Greffier.

Succession de Patrick FLANAGAN.—No 18,0..

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession ... [illegible]
E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Rosa Barotino, épouse de Jean Bonnot.—No 9767.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers ... [illegible]
E. MICHOT, Député greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour opérer un partage.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 13 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les propriétés suivantes, savoir:

1o—Une portion de terre située dans la paroisse St Landry, mesurant 60 arpents de face sur le Bayou Nja Piqué, sur environ 40 arpents de profondeur.

2o—Sept lots de terre contigus situés dans le premier district de cette ville, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit ... Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

La double maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, dans la rue de Craps.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 8 mars 1862, à midi, sera vendue à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale—

Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Craps, Clouet, Amour et ... [illegible]

Une bâtisse en briques à trois étages, Front Levee No. 101, près de la rue d'Enghien.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, huit mars 1862, à midi, sera vendu à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale—UN LOT DE TERRE désigné comme lot No 2 ... [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, ... Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Jolie propriété rue Dauphine.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, huit mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane:

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et St-Philippe, ... [illegible]

Actes de vente pardevant C. V. Foster, notaire public.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 8 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane:

Cette propriété qui touche à l'Eglise de M. Morisot, ... [illegible]

Conditions, comptant, payable en billets confédérés. Actes pardevant A. Dreyfous not. pub.

Vaches! Vaches!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi, 7 mars 1862, à 11 heures du matin, à la cour des rues Bons-Enfants et Union, ... huit vaches laitières, dont quatre fraîches ... Conditions—comptant.

Terrains sur le canal Carondelet.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 8 mars 1862, à midi, à la Bourse, ... entre Douane et Canal—

Trois lots de terre contigus situés au faubourg Tremé ... [illegible]

Actes de vente pardevant C. V. Foster, notaire public.

Propriété de valeur à Pensacola.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

SAMEDI, 8 mars, à la Bourse des Encanteurs, ... [illegible]

Succession de Vve Phi. Guignan.

Vente pour effectuer un partage.

Madame Guignan, épouse de F. B. Coquet, et al. vs veuve Louis Bringier.—No 18,281.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

R. J. Gaiville vs ses créanciers.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18 700.—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 février 1862, ... [illegible]

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Le docteur R. Zera vs ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 18,716—En vertu d'un ordre de vente ... [illegible]

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mme Lilly contre W. G. Bailey.

CINQUIEME JUSTICE de Paix—No ... [illegible]
LOUIS POWER, Constable.

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES, D'ESCLAVES à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale ... [illegible] MARCHANDISES de tous genres.
MCCERREN & LAMBERT, Encanteurs.
Nlle-Orléans, 18 février 1862.